



ACCOMPAGNEMENT DES PARCS D'ACTIVITÉS VERS LA LABELLISATION PARC +

Vous êtes une structure en charge du développement d'un Parc d'Activités en création ou existant ?

Vous souhaitez engager le Parc dans une démarche durable qualitative et performante ?

Vous souhaitez améliorer la qualité paysagère et environnementale de votre Parc ?

Vous êtes soucieux du bien-être des entreprises et des usagers ?

Si oui, faites vous accompagner par les services métropolitains pour établir un diagnostic et préparer votre labellisation Parc + !

ENJEUX ?

La Métropole Aix-Marseille-Provence a développé à l'échelle du territoire métropolitain un dispositif d'accompagnement vers la labellisation Parc + des parcs d'activités dans l'objectif de :

- **Mobiliser** l'ensemble des acteurs Publics et Privés dans une gouvernance partagée
- **Aménager** les zones d'activités de manière durable
- **Améliorer** l'attractivité des zones d'activités
- **Faciliter** la qualité de vie des entreprises et des usagers
- **Encourager** les synergies entre entreprises
- **Intégrer** le Parc dans l'environnement existant transversal et durable

Le Label Parc +, c'est quoi ?

- Porté par la **Région Sud**, ce label est animé par l'Agence Régionale de la Biodiversité Environnement (**ARBE**)
- Une **processus d'amélioration** continue qui comprend :
 - 1 reconnaissance "Parc Engagé"
 - 3 niveaux de labellisation (Niveau 1, 2 et 3)
- Les critères du Label :
 - ↳ Aménager judicieusement son territoire pour accueillir les entreprises
 - ↳ Préserver et valoriser le paysage et la qualité de vie locale
 - ↳ Lutter contre le gaspillage foncier
 - ↳ Favoriser les liens et le dialogue entre les entreprises et leur territoire
 - ↳ Améliorer le quotidien des salariés
 - ↳ Inscrire la zone dans une stratégie de développement économique à l'échelle d'un territoire cohérent
 - ↳ Mettre en œuvre une gestion environnementale durable

**Déjà 14 parcs d'activités labellisés
Parc + sur notre territoire !**

Pour plus de renseignements sur ce dispositif, **n'hésitez pas à contacter la Direction Offre Foncière Immobilière de la Métropole**